

Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence du maire, Mr HOZÉ Michel, à l'unanimité :

FINANCES

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le conseil municipal,

- ↳ déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- ↳ sous la présidence de Mme CAHU, adjointe, vote le compte administratif 2024 dressé par le maire
- ↳ affecte le résultat excédentaire de l'exercice 2024

SUBVENTION ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Le conseil municipal,

- ↳ décide d'attribuer une subvention de 16 676.37 € à l'école intercommunale de musique pour la saison 2024-2025

SUBVENTION ORCHESTRE D'HARMONIE

Le conseil municipal,

- ↳ décide d'attribuer une subvention de 1 870.12 € à l'orchestre d'harmonie pour la saison 2024-2025

SUBVENTION ASSOCIATION UNE ROSE UN ESPoir

Le conseil municipal,

- ↳ décide d'attribuer une subvention de 600 €

SUBVENTION FOOTBALL CLUB

Le conseil municipal,

- ↳ refuse d'attribuer une subvention 1 500 €

SUBVENTION TENNIS CLUB

Le conseil municipal,

- ↳ refuse d'attribuer une subvention 7 744 €

TAUX COMMUNAUX DES 3 TAXES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux communaux d'imposition des taxes directes locales tels que fixés depuis 2009 soit :

- foncier bâti : 22.29 % (8.03% de taux communal et 14,26% de taux départemental)
- foncier non bâti : 13,35 %
- taxe d'habitation : 3.15 %

BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 présenté par le maire et s'élevant à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Dépenses : 9 161 005.87
	Recettes : 9 161 005.87
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses : 5 939 039.16
	Recettes : 5 939 039.16

ACQUISITION IMMOBILIERE

Le conseil municipal, où l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- ↳ approuve l'acquisition par la commune de l'immeuble cadastré section 02 N° 167 – 29, grand rue – d'une superficie totale de 178 m²
- ↳ demande au maire de faire le nécessaire en ce sens et lui donne pouvoir de signer tout document afférent à ce dossier.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU / MODALITES DE MISE À DISPOSITION

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ décide que le dossier de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune sera tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 - Le dossier de Modification Simplifiée du PLU sera mis à disposition du public pendant une durée d'un mois, du 05/05/25 au 06/06/25,
 - Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie de TREMERY aux jours et heures habituels d'ouverture.
 - Le public pourra faire ses observations sur le registre disponible.

GRATUITE TEMPORAIRE DE LA LOCATION DE DEUX LOCAUX COMMUNAUX POUR L'INSTALLATION DE DEUX MEDECINS

Le conseil municipal, par 13 voix pour (1 abstention), décide :

- ↳ d'accorder à Mme Sarah ROCHA à compter du 22 avril 2025 et à Mr NICOLAS STEFANO à compter du 1^{er} avril 2025, la location à titre gratuit des locaux communaux situés au 2, place de la mairie pour une durée de six mois, incluant l'exonération des loyers et des charges.
- ↳ de préciser que cette gratuité est exceptionnelle et ne constitue pas un droit acquis pour les bénéficiaires au-delà de la période fixée.
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail afférent et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN BATIMENT D'ACTIVITE LOGISTIQUE PAR LA SOCIETE CHASSEA SAS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ N'émet aucune observation sur le projet présenté.